



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Distr. GENERALE

CEDAW/C/SR.292
25 janvier 1996

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITE POUR L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES

Quinzième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 292ème SEANCE

tenue au Siège, à New York,
le vendredi 19 janvier 1996, à 10 h 15.

Présidente : Mme CORTI

SOMMAIRE

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES CONFORMEMENT A
L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza.

Toutes les rectifications apportées aux comptes rendus des séances de la présente session seront regroupées dans un seul rectificatif, qui paraîtra peu après la clôture de la session.

La séance est ouverte à 10 h 20.

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION (suite)

Rapport initial, deuxième et troisième rapports périodiques combinés de l'Ethiopie (CEDAW/C/ETH/1-3 et Add.1)

1. A l'invitation de la Présidente, Mme Haile-Michael (Ethiopie) prend place à la table du Comité.
2. Mme HAILE-MICHAEL (Ethiopie), présentant le rapport initial, les deuxième et troisième rapports périodiques combinés de l'Ethiopie (CEDAW/C/ETH/1-3 et Add.1), dit que si son pays a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1981, la situation politique qui y règne n'a guère été propice à sa mise en oeuvre. Au moment de son adhésion, le gouvernement était engagé dans une guerre de longue durée qui absorbait 60 % du budget national. C'est seulement lorsqu'un nouveau gouvernement de transition est arrivé au pouvoir en 1991, à l'issue de la guerre civile, qu'un certain nombre de réformes sociopolitiques et économiques ont été entreprises. Un système politique démocratique et décentralisé a été instauré, une nouvelle constitution a été adoptée en 1994 et un gouvernement fédéral a été constitué en 1995. L'actuel système démocratique de gestion des affaires publiques aux échelons national, régional et local facilite l'émergence d'un environnement économique et social favorable bien-être des femmes éthiopiennes.
3. La femme éthiopienne type est pauvre, n'a accès ni à la terre, ni à la technologie, ni au crédit, ni aux soins de santé; outre ses nombreuses grossesses, elle doit accomplir de dures tâches ménagères et agricoles. Pour réagir à cette situation, plusieurs mesures de politique sociale ont été prises au cours des quatre dernières années, dont la mise en place d'une politique nationale en faveur des femmes qui devait poser les jalons nécessaires pour les faire sortir de leur arriération économique, sociale et politique, améliorer leurs conditions de vie et intensifier leur participation au processus de développement. L'ensemble des autres grandes politiques sociales, dont la politique en matière de santé et la nouvelle politique éducative, ont donné priorité à la problématique homme/femme et contribuent à créer un environnement propice à l'amélioration générale des conditions de vie des femmes.
4. Le gouvernement est attaché à la promotion des femmes, car elle est au coeur du développement de la société éthiopienne dans son ensemble. A cet égard, un Bureau aux affaires féminines a été créé près du Cabinet du Premier-Ministre; il doit servir de centre de liaison pour la formulation, la coordination et la mise en oeuvre aux niveaux national, régional et sectoriel de la politique nationale du gouvernement relative aux femmes éthiopiennes, dont les objectifs comprennent la création des conditions permettant aux femmes de participer à égalité avec les hommes à la vie économique, politique et sociale du pays en supprimant les préjugés et les pratiques coutumières et autres fondés sur la notion de suprématie masculine; la facilitation de l'égalité d'accès des femmes à tous les services sociaux fondamentaux et la réduction de leur charge de travail grâce à la fourniture de moyens techniques; et la valorisation de la condition des femmes rurales et nomades en satisfaisant leurs besoins éducatifs de développement.
5. Des progrès ont été réalisés pour atténuer les disparités entre les sexes. La nouvelle Constitution - en particulier l'article 35 qui porte sur les questions relatives aux femmes - fait preuve d'un attachement résolu aux principes de la Convention, laquelle a, de surcroît, été traduite en amharique et largement distribuée. Sur les 548 membres de l'Assemblée constituante, 18 sont des femmes et sur les 548 sièges du nouveau Parlement, 13 sont pourvus par des femmes. Un comité pour l'égalité au service de la promotion de la femme a été créé au Parlement afin de suivre la promulgation des lois destinées à promouvoir les droits des femmes.
6. La décentralisation a conduit à l'élection d'un nombre impressionnant de femmes députés au niveau local, où l'on encourage la participation pleine et active de tous les membres de la communauté à la

définition des besoins ainsi qu'à la formulation et à la mise en oeuvre des programmes et des projets destinés à les satisfaire. Dans les associations des résidents de villes, où sont arrêtées la plupart des questions communautaires, le Bureau est pour les deux tiers composé de femmes car elles se sont avérées moins corrompues que les hommes et plus capables de s'intéresser aux besoins de leurs électeurs. Les femmes parlementaires sont sur le point de créer une union parlementaire qui aurait un rôle de médiateur au service des femmes, ainsi qu'une filière permettant de recueillir des informations servant à fixer les priorités et à rédiger les projets de lois qui seraient présentés au Parlement par le comité pour l'égalité.

7. L'Ethiopie a adopté le Programme d'action de Beijing sans réserve et se concentre sur le développement humain et la réduction de la pauvreté. Son programme de développement axé sur les zones rurales prévoit l'amélioration de l'éducation, des soins de santé et de l'approvisionnement en eau potable dans les zones rurales, la résorption du chômage et l'extension des infrastructures socio-économiques de base dans les zones urbaines. Les centres de liaison pour les affaires féminines aux niveaux national, régional, local et communautaire permettront de veiller à l'application de programmes de développement exhaustifs englobant les problèmes spécifiques des hommes et des femmes. Les bureaux, départements et services régionaux et locaux chargés des affaires féminines élaboreront des statistiques sexospécifiques afin de suivre l'incidence des programmes de développement sur les jeunes filles et les femmes.

8. Des efforts sont déployés en vue d'institutionnaliser une approche multisectorielle partant de la communauté pour aller jusqu'à l'échelon central et englobant les secteurs public, privé, les donateurs et les femmes. Les associations féminines bénévoles contribuent à promouvoir la participation active des femmes afin de leur permettre de tirer profit des efforts de développement. Toutefois, malgré l'existence d'une volonté politique, d'un engagement gouvernemental, d'une politique officielle et des modalités institutionnelles voulues, la réalisation des objectifs du programme national d'action exigera un gros apport financier. Le gouvernement place ses espoirs dans la communauté des donateurs et souhaite que le Comité participe aux efforts de son pays en lui fournissant un appui matériel, moral et technique.

9. La PRESIDENTE note qu'en dépit d'une multitude de problèmes - guerres, catastrophes naturelles, frictions ethniques - le Gouvernement éthiopien a immédiatement ratifié la Convention et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme. Elle le félicite d'avoir adopté le Programme d'action de Beijing sans réserve. Le Comité consentira un effort particulier pour définir les domaines nécessitant une assistance internationale car les difficultés économiques de l'Ethiopie ne pourront manifestement pas être surmontées sans elle. Les chiffres indiquant la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau local, montrent que la démocratie s'enracine peu à peu et s'épanouit en Ethiopie. D'après elle, la tâche la plus difficile qui incombe au Bureau des affaires féminines est la mise en oeuvre d'une égalité de fait. Or, avec l'engagement de femmes comme le Ministre des affaires féminines, elle est persuadée que l'Ethiopie réussira à améliorer la condition des femmes. A cet égard, le Gouvernement devrait, dans la mesure du possible, appliquer une politique d'enseignement obligatoire.

10. Mme ABAKA reconnaît qu'il est encourageant que le Gouvernement éthiopien ait souscrit sans réserve au Programme d'action de Beijing et se soit concrètement engagé à l'exécuter. Il faut espérer qu'avec la participation des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement et avec le concours de la communauté internationale, l'Ethiopie sera à même d'honorer ses engagements.

11. S'il est louable que l'Ethiopie ait traduit la Convention dans une langue locale, l'amharique, elle demande quelle est l'importance de cette communauté linguistique puisque 60 autres langues au moins sont parlées dans ce pays.

12. les rapports ne sont pas structurés conformément aux directives du Comité; l'Ethiopie ferait bien d'avoir recours à une assistance technique pour établir son prochain rapport.

13. Comme l'Ethiopie connaît une grande diversité linguistique et ethnique, la décentralisation est un élément décisif pour permettre à la population de participer localement à la direction du pays. Il apparaît,

toutefois, que des conflits ont éclaté entre groupes ethniques; elle demande s'il existe des politiques ou des mesures visant à empêcher que ne se développe une situation comme au Rwanda ou au Burundi. On signale que de nombreux partis d'opposition ont pris les armes, aggravant ainsi le danger de conflit interne. Elle demande quelles sont les actions entreprises pour parvenir à réconcilier le gouvernement et les partis d'opposition.

14. Mme BERNARD apprécie la franchise et l'honnêteté du rapport; bien que le rapport initial (CEDAW/C/ETH/1-3) ne soit pas conforme aux directives du Comité, des efforts ont été faits pour les respecter dans l'additif. Il conviendrait d'en tenir compte pour le prochain rapport.

15. Il semble que les principaux problèmes faisant obstacle au développement du pays soient la pauvreté, les traditions et les coutumes profondément ancrées dans la société et les ravages dûs à trente années de guerre civile. Le nouveau gouvernement s'est trouvé face à une tâche redoutable lorsqu'il s'est employé à éliminer la pauvreté; pour mettre un terme aux pratiques traditionnelles qui asservissent les femmes, il faudrait des programmes éducatifs ayant assez de mordant pour modifier les comportements. Elle espère que le gouvernement lancera de tels programmes dès que possible afin d'accélérer la promotion de la femme. L'éducation devrait également comporter le "recyclage" des hommes de façon à vaincre les idées traditionnelles relatives à l'infériorité des femmes.

16. Elle félicite le Gouvernement éthiopien de manifester la volonté politique d'améliorer la condition féminine en ratifiant la Convention et en rédigeant des rapports; le financement d'organismes internationaux de financement serait, à l'évidence, nécessaire lui aussi.

17. Mme AOUIJ dit que les rapports présentés par l'Ethiopie brossent un tableau très sombre de la situation. Ce pays représente l'une des civilisations les plus anciennes mais il souffre aujourd'hui de tous les malheurs que connaît le continent africain et que la situation politique aggrave. Il faut porter à son crédit que le Gouvernement éthiopien essaie de sortir de cette situation. Le développement sous tous ses aspects est la tâche fondamentale. La pauvreté doit être éliminée de sorte que chacun puisse profiter équitablement des avantages de la croissance économique. A cette fin, il doit y avoir un véritable partenariat entre les hommes et les femmes; il faut veiller à ce que les femmes aient accès à des services de base tels que l'éducation, la santé et la planification de la famille, en particulier dans les zones rurales. En menant une politique favorable à l'éducation des femmes et en contrôlant rigoureusement la croissance démographique, l'Ethiopie aura une chance de réussir.

18. L'Etat ne peut par lui-même résoudre l'ensemble des problèmes; les organisations féminines, les organisations non gouvernementales, ainsi que les institutions nationales et internationales doivent coordonner leurs efforts pour affermir l'économie éthiopienne et, par suite, améliorer la situation des femmes. Le Bureau des affaires féminines doit s'efforcer d'intégrer les femmes au développement et de supprimer toutes les mesures et lois discriminatoires qui maintiennent les femmes dans une situation d'infériorité extrême. Les lois en vigueur sont la négation des droits fondamentaux des femmes. Ces dernières doivent redoubler d'efforts pour promouvoir le développement et améliorer leur situation de fait.

19. Mme KHAN dit que les problèmes des femmes éthiopiennes sont pratiquement les mêmes que ceux des femmes de la plupart des pays les moins avancés; elles sont toujours les premières victimes de la sécheresse, de la famine et de la guerre civile.

20. Bien que le Gouvernement éthiopien ait signé la Convention en 1981, il a mis beaucoup de temps à présenter un rapport et n'a pas suivi les directives du Comité. Il est toutefois encourageant de noter la franchise du passage figurant au paragraphe 33 du rapport et signalant que l'un des grands problèmes des femmes tient au fait qu'elles ne sont pas prises au sérieux et que leurs problèmes ne sont pas voyants, d'où l'élaboration de politiques, de programmes et de projets inadéquats. Ce problème est extrêmement courant. Grâce à une plus grande participation politique des femmes éthiopiennes, en particulier à l'échelon des

collectivités locales, la situation devrait s'améliorer. Il faut qu'il y ait davantage de femmes au niveau de la prise de décisions pour que leurs préoccupations soient prises en compte.

21. Les rapports contiennent très peu de données sur la situation des femmes; elle espère que l'Éthiopie essaiera d'y remédier.

22. Elle convient que la volonté politique est à elle seule insuffisante et qu'il faut aussi des ressources; ce point a été mis en relief par d'autres pays à l'occasion de forums internationaux et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

23. Mme SCHÖPP-SCHILLING dit qu'étant donné tous les autres problèmes que le Gouvernement éthiopien doit affronter, elle est impressionnée qu'il ait été en mesure de rédiger des rapports. Elle espère que le prochain rapport sera conforme aux directives du Comité, ce qui permettra d'instaurer un dialogue constructif. Le Gouvernement éthiopien pourrait peut-être envisager de demander l'assistance technique des Nations Unies pour élaborer son prochain rapport.

24. Elle est atterrée par les difficultés que rencontrent les femmes éthiopiennes et le gouvernement qui tentent d'améliorer la situation. La multiplicité des groupes ethniques aggrave le problème; elle espère que l'on trouvera des mécanismes pour maintenir la paix et intégrer les politiques au niveau national dans l'intérêt des divers groupes ethniques.

25. Elle félicite le Gouvernement éthiopien d'avoir reconnu que la situation des femmes était un facteur décisif du développement national, régional et communautaire, et d'avoir décidé de créer un bureau des affaires féminines et des centres de liaison dans les organismes gouvernementaux ayant une importance stratégique. Elle convient qu'il faut mettre l'accent sur la lutte contre la pauvreté. La franchise du rapport est la première étape vers l'évaluation réaliste de la situation des femmes et l'élaboration de politiques et de stratégies appropriées. Elle souscrit à la nécessité d'un appui moral, économique, financier et technique de la part des gouvernements et des institutions internationales. A l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, son gouvernement a débloqué une forte somme d'argent au bénéfice des pays en développement et elle essaiera de savoir si une aide est prévue pour l'Éthiopie.

26. Il pourrait être salutaire pour le Gouvernement éthiopien que le Comité demande un rapport intérimaire, à titre exceptionnel, afin d'évaluer ce qui a été fait et de rendre l'Éthiopie visible dans le système des Nations Unies.

27. Mme BARE se félicite de l'esprit d'ouverture dont le gouvernement a fait preuve lors du débat sur la situation des femmes en Éthiopie. Elle est impressionnée par le chapitre relatif à la violence à l'encontre des femmes car trop souvent la violence familiale n'est ni signalée, ni reconnue. Le Gouvernement éthiopien a courageusement déclaré que la tâche la plus redoutable consistait à défier les coutumes locales et la pratique traditionnelle qui encourage la violence à l'encontre des femmes et de modifier l'attitude d'un public qui tolère cette violence; cette déclaration sous-entend que des stratégies sont actuellement formulées par le Bureau des affaires féminines.

28. Le rapport devrait indiquer quelle est la part du budget national allouée à l'élimination de la pauvreté et à l'éducation. Il faudrait peut-être envisager de garder certaines ressources pour le suivi des progrès réalisés.

29. La représentante éthiopienne signale qu'il y a davantage de femmes choisies pour exercer des fonctions officielles. Puisque les femmes ont commencé à influencer les décisions à l'échelon local, il importe de leur en donner la capacité.

30. Mme OUEDRAOGO dit que le rapport montre la volonté politique du Gouvernement éthiopien d'améliorer la condition des femmes. L'élaboration de programmes verticaux sans la participation des

personnes concernées est monnaie courante; le Gouvernement éthiopien et le Bureau des affaires féminines doivent promouvoir la solidarité parmi les femmes et procéder à une véritable mobilisation politique de façon à s'assurer que les priorités des femmes sont pleinement prises en compte. Les programmes qui sont élaborés ne pourront atteindre pleinement leurs objectifs que s'ils font participer les femmes en tant que protagonistes et bénéficiaires. La mobilisation politique donnera aux femmes ainsi qu'à leurs associations et mouvements l'occasion de prendre en charge elles-mêmes leur destin.

31. Mme KHAN demande si la Convention à laquelle l'Ethiopie a adhéré sans réserve peut être invoquée dans les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire.

32. Mme GARCIA-PRINCE félicite la représentante éthiopienne pour l'honnêteté et la franchise du rapport qui prouve que la société éthiopienne est très structurée et extrêmement autoritaire pour ce qui est des rôles dévolus par la société aux hommes et aux femmes. Changer cette situation prendra du temps et nécessitera la mise en place d'une nouvelle culture; il faut aborder ce problème de façon stratégique. Bien que les nouvelles lois ne modifient pas d'emblée la réalité, elles servent de point de repère au gouvernement et à la nation. Elle se demande si le Parlement éthiopien a un programme législatif visant à changer le caractère fortement discriminatoire de la plupart des lois du pays et quelles mesures concrètes sont appliquées ou vont l'être. Il serait totalement incongru pour le gouvernement d'avoir ratifié la Convention et accepté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing sans parvenir pour autant à remédier à la situation de fait qui est décrite dans le rapport, en particulier sans lutter contre les violations extrêmement graves des droits fondamentaux des femmes qui s'y produisent, dont l'excision. Le gouvernement devra fournir des renseignements complémentaires sur les actions qu'il envisage pour résoudre ce problème qui est au coeur même des droits fondamentaux des femmes.

33. Mme SCHÖPP-SCHILLING note que compte tenu de la coexistence de trois domaines du droit - international, national et coutumier - en Ethiopie, il doit être très difficile pour le gouvernement de prévoir des politiques centralisées pour surmonter certaines pratiques traditionnelles et coutumières. Elle se demande si l'on essaie à l'échelon du gouvernement central de réunir des informations exhaustives sur ces trois branches du droit; certaines fondations ou fonds internationaux pourraient offrir leurs services et mener les recherches nécessaires à cette fin.

34. Mme QUEDRAOGO note que ce rapport mentionne plusieurs mécanismes nationaux destinés à améliorer la condition des femmes. Une telle approche est tout à fait justifiée du fait de la nature multisectorielle du problème. Elle se demande toutefois s'il existe une bonne coordination afin d'éviter doubles emplois et chevauchements.

35. Mme ABAKA dit que l'adoption de mesures en faveur des femmes à l'échelon des inscriptions universitaires est une initiative louable, mais se demande s'il ne serait pas préférable d'élargir cette mesure à tous les niveaux d'enseignement. Si les jeunes filles ont déjà du mal à accéder à l'enseignement primaire et secondaire, beaucoup d'entre elles n'atteindront jamais l'échelon universitaire. Etant donné l'ampleur de la prostitution, elle se demande s'il existe des programmes de formation permettant aux femmes d'envisager d'autres sources de revenu. Beaucoup d'entre elles sont contraintes à se prostituer car elles n'ont pas d'autres moyens pour survivre; en remédiant à cette situation, on contribuerait aussi à réduire la propagation du VIH/sida.

36. Mme KHAN demande quelle a été l'incidence pratique de la politique nationale sur les femmes éthiopiennes et quels sont les mécanismes de coordination existant entre les services et départements chargés des affaires féminines dans plusieurs ministères.

37. Mme BUSTELO GARCIA DEL REAL demande si le gouvernement et les organisations non gouvernementales font un usage pratique de la Convention, des recommandations générales du Comité (en particulier de la Recommandation générale n° 19) et des rapports du Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes; si le gouvernement coopère avec le Rapporteur spécial et lui fournit les renseignements

nécessaires sur la situation en Ethiopie, y compris la persistance des pratiques traditionnelles qui nuisent à la santé des femmes; et si le Rapporteur spécial a été invité à se rendre en Ethiopie. Elle note que son rapport a montré que le viol, en particulier des jeunes filles, et la violence familiale étaient encore largement répandus dans ce pays, ainsi que dans plusieurs autres. Elle se demande si un plan fédéral a été mis en place pour s'attaquer à ce type de violence. Il conviendrait bien sûr qu'il soit étroitement coordonné avec les programmes relatifs à l'éducation, l'information et la santé des femmes. Elle souhaite aussi savoir si les efforts déployés par le gouvernement pour traiter le problème de la violence à l'égard des femmes comprennent l'éducation de groupes tels que médecins, infirmières, instituteurs, magistrats et chefs de groupes ethniques et, dans ce cas, si des progrès ont été enregistrés.

38. Elle se féliciterait d'avoir des renseignements complémentaires sur la traite des femmes et le proxénétisme. Dans un registre plus optimiste, elle espère que si la croissance économique du pays se poursuit et que les femmes participent de plus en plus au processus décisionnel, le prochain rapport gouvernemental contiendra davantage de nouvelles encourageantes.

39. Mme GARCIA-PRINCE dit qu'il est très important que le gouvernement fournisse des renseignements complémentaires sur les initiatives qu'il a prises pour modifier les comportements socioculturels. Le rapport du gouvernement et ceux des organisations non gouvernementales prouvent que les femmes sont traitées comme des objets en Ethiopie et que ni leurs souhaits ni leurs droits ne sont pris en considération. Beaucoup d'entre elles sont contraintes de se prostituer, faute de quoi elles et leurs familles mourraient de faim. Le gouvernement devrait expliquer quelles mesures sont prises ou en projet pour s'attaquer à une situation socioculturelle qui relègue les femmes à la triste condition qui ressort du rapport. L'ampleur du problème est telle qu'il est difficile d'imaginer comment l'aborder mais les changements fondamentaux à apporter passent nécessairement par l'éducation.

40. Mme ESTRADA CASTILLO dit que dans un pays où la discrimination et les stéréotypes sexospécifiques sont si profondément enracinés dans la mentalité populaire, il faut constamment et massivement mener des campagnes éducatives pour faire évoluer les choses dans le sens voulu.

41. Elle relève que certaines femmes éthiopiennes occupent des postes importants. Bien que ce fait semble contredire le passage du rapport mentionnant que les femmes ne sont pas prises au sérieux, la réalité veut que seules quelques privilégiées de la capitale aient accès à ces postes.

42. Comme l'Ethiopie a ratifié la Convention et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, il est impératif que le gouvernement prenne des mesures décisives pour mettre un terme à la mutilation qui est encore infligée à 90 % des femmes du pays. Il est un principe universel du droit qui considère qu'un crime peut-être commis quand il y a perpétration mais aussi omission et toute personne qui omet de dénoncer un crime ou de prendre des mesures efficaces pour l'empêcher en est complice. Elle demande comment les femmes instruites et privilégiées font pression sur le gouvernement pour qu'il prenne des mesures urgentes en vue de mettre un terme à la mutilation génitale des filles. Ces femmes ont-elles constitué des organisations à cette fin et ces organisations ont-elles un pouvoir quelconque ? Le gouvernement a-t-il pris des mesures, fait des déclarations ou organisé des campagnes pour en restreindre l'ampleur ? L'Ethiopie définit-elle clairement et expressément l'excision comme un crime et, si oui, des personnes ont-elles été déjà poursuivies et sanctionnées à ce titre ?

43. La PRESIDENTE dit que la mutilation génitale des filles est une tradition tellement ancrée dans plusieurs pays d'Afrique qu'une approche juridique du problème ne suffira pas. Dans les communautés où cette pratique existe, les mères considèrent comme normal et souhaitable que leur fille y soit soumise. Il est donc essentiel d'enseigner aux femmes que c'est non seulement inutile, mais cruel et inacceptable; l'éducation des femmes par les femmes doit contribuer pour beaucoup à résoudre ce problème et elle se demande quelles initiatives sont actuellement prises pour enclencher ce processus.

44. Mme AYKOR dit que la traite des femmes et des jeunes filles ainsi que la prostitution sont les principaux domaines dans lesquels il est possible de lutter contre la violence qui s'exerce à l'égard des femmes. Se référant au passage du rapport signalant que beaucoup d'écolières sont victimes de harcèlement sexuel de la part de leurs enseignants, elle note que la plupart des prostituées éthiopiennes sont des écolières qui essaient de gagner de l'argent pour satisfaire des besoins immédiats. Elle demande si le Bureau des affaires féminines a instauré une politique visant à modifier cet état de fait ainsi que les comportements à l'égard des filles. En particulier, elle souhaite savoir comment est organisée la prostitution, si elle est légale et, dans ce cas, s'il existe des politiques d'accompagnement en matière de santé et de réintégration. L'un des facteurs liés à la forte incidence de la prostitution semble être l'âge précoce du mariage, qui devrait être relevé.

45. Mme BARE demande quelles mesures sont prises en vue de réadapter les prostituées en les initiant à d'autres modes de vie et en les aidant à se prémunir contre les maladies. Les coopératives féminines pourraient peut-être jouer un rôle à cet égard.

46. Mme BERNARD demande quel est le pourcentage de femmes chez les juristes et comment s'explique la présence importante de magistrates.

47. Mme GURDULICH DE CORREA dit qu'il reste beaucoup à faire en Ethiopie. La priorité numéro un pour le gouvernement consiste à éliminer la pauvreté et à améliorer la représentation politique des femmes. Le faible niveau d'instruction est aussi un problème important. Elle demande où en est l'adoption de textes imposant un niveau minimum de représentation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions. Les femmes doivent participer si l'on veut que leurs problèmes soient résolus.

48. Mme GARCIA-PRINCE dit que l'éducation est de la plus haute importance. Le fort taux d'analphabétisme qui caractérise les femmes éthiopiennes est inacceptable, alors que les efforts pour y remédier semblent plutôt sporadiques. Le taux d'abandon scolaire chez les filles est, lui aussi, élevé et elle demande quelles sont les mesures prises pour le réduire. La formation professionnelle doit, pour sa part, s'inscrire dans le cadre d'une politique éducative concertée.

49. Mme HARTONO dit que la situation en Ethiopie est telle qu'il est irréaliste d'escompter une évolution rapide. Dans son propre pays, le gouvernement a essayé de promouvoir la condition des femmes en incorporant les questions qui les concernent dans les politiques nationales. Le changement social passe nécessairement par l'éducation qui mobilise les femmes, vecteurs du changement. En ce qui concerne le harcèlement sexuel à l'école, il faut mettre en place un programme obligatoire d'éducation relative à l'égalité des sexes : les relations entre les hommes et les femmes doivent changer. L'éducation doit également englober la planification familiale et la nutrition. La paix et la stabilité sont des conditions préalables à toutes ces actions.

50. Mme MUÑOZ-GOMEZ dit que l'Ethiopie est dans une situation lamentable. L'éducation a de l'importance pour traiter le grave problème de l'analphabétisme, réduire le taux d'abandon scolaire et changer les stéréotypes. Dans son pays, le gouvernement a instauré un programme autorisant les élèves à s'absenter brièvement de l'école pour s'acquitter de certains devoirs familiaux (récoltes), puis à revenir pour poursuivre leurs études. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sera peut-être à même de fournir une aide à l'Ethiopie à cet égard.

51. Mme CARTWRIGHT dit que le Gouvernement éthiopien doit consentir un effort particulier pour promouvoir l'éducation des jeunes filles et favoriser la participation des femmes à la vie sociale. C'est seulement en améliorant la capacité des femmes à subvenir à leurs besoins et à participer, en particulier via la promotion de l'instruction et de l'initiation juridique, qu'on pourra résoudre les énormes problèmes auxquels sont confrontées les femmes éthiopiennes.

52. Mme OUEDRAOGO dit qu'il reste beaucoup à faire pour rendre l'éducation librement accessible en Ethiopie. En fait, le modèle occidental d'éducation ne convient pas à l'Afrique où beaucoup de pays entreprennent actuellement des réformes éducatives. Malgré le manque de ressources, l'éducation représente l'avenir. Avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population, son pays s'efforce de lutter contre l'analphabétisme par l'intermédiaire de systèmes éducatifs informels mettant l'accent sur l'information, l'éducation et la communication. On insiste sur les programmes ayant des composantes cultures, nutrition et formation de façon à sensibiliser la population à des domaines fondamentaux comme l'hygiène et à permettre aux jeunes filles de participer activement à la société. Ces politiques contribueront à l'indépendance économique des femmes dans un contexte de mobilisation sociale.

53. En ce qui concerne l'excision, il convient de noter que bon nombre de personnes concernées estiment que loin de nuire aux filles, cette pratique les sert. Face à de telles attitudes, il faut tenter d'engager le dialogue et s'efforcer de comprendre les points de vues qui prévalent afin de les modifier. Une méthode cohérente, avec l'appui d'organismes internationaux, doit aussi prévoir des sanctions.

54. Il est important de regarder la situation telle qu'elle est, et en particulier celle des jeunes filles des zones rurales qui doivent travailler. Même de modestes entreprises comme celle qui consiste à former ces jeunes filles au travail d'employées de maison pourraient contribuer à mettre un terme à leur exploitation. La clef du problème réside dans l'éducation et la formation à un niveau informel.

55. Mme KHAN dit que l'éducation est le fait le plus important et qu'il faut lancer des programmes d'action volontaristes pour encourager l'inscription des filles à l'école et leur maintien dans le système scolaire. Dans son pays, de telles politiques ont été menées avec succès; des denrées alimentaires ont été distribuées aux parents pour encourager la scolarisation des filles et des ressources gouvernementales ont été allouées aux écoles dans lesquelles le pourcentage de filles égalait celui des garçons. Les villages où l'analphabétisme a été vaincu peuvent prétendre à des subsides complémentaires.

La séance est levée à 13 h 10.